

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2013

Présents : Mmes PALLOT Annie. BOLAND Sylvie. MOREAU Karine. DESBROSSES Anne Marie. COGNARD Véronique. PEIROT Aline. MM. CHIERICI Daniel. LORTON Nicolas. DEMORTIERE André. PALLOT Jean-Paul. SCHUSTER Walter. LADROUE Philippe.

Absents excusés : M. HASSLER a donné procuration à M. CHIERICI
M. TOUILLON Jean Christophe

Absent : M. MARLOT Emmanuel

M. PALLOT Jean-Paul est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures. Madame le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2013. Le Conseil approuve à l'unanimité.

I – VENTE PARCELLE ST ELOI : INDEMNITÉ ÉVICTION ET AVENANT AU BAIL A FERME POUR EXPLOITANT AGRICOLE

Suite au compromis de vente signé pour la vente de la parcelle AY 458 de 2 583 m² située à St Eloi. Madame le Maire propose d'établir un avenant au 11/11/2013 au bail à ferme du 01/12/2011 pour retirer cette parcelle à l'exploitant et de verser les indemnités légales d'éviction de 1 0587.84 € soit 0.421 € au m². Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant et à verser les indemnités à l'exploitant si cette vente se concrétise.

II – DESAMIANTAGE BÂTIMENT CHAMP DE FOIRE

Pour la dépose du toit du bâtiment Champ de Foire quatre entreprises spécialisées ont été consultées : PRO AMIANTE, ALEO, ALPES BOURGOGNE ENVIRONNEMENT et AMIBAT. 2 entreprises ont répondu.

PRO AMIANTE pour un coût de 15 945 € HT
AMIBAT pour un coût de 12 130 € HT

Le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise AMIBAT la mieux disante.

III – TRAVAUX RÉSEAU EAU POTABLE : EXTENSION RÉSEAU ET REPARATION CONDUITE

Suite à la demande du propriétaire d'un terrain situé en zone constructible, il convient d'alimenter en eau cette parcelle. Deux options sont possibles techniquement -120 m avec traversée d'une route départementale, 300 m en suivant l'accotement celle-ci offre la possibilité d'approvisionner d'autres parcelles le long de la tranchée. Le propriétaire n'étant tenu de financer que 100 m il semble opportun de prendre la totalité des 300 m à la charge de la commune pour garder le droit sur cette conduite. Les devis reçus s'avérant élevés de l'ordre de 15 000 € HT. Madame le Maire propose au Conseil de faire les travaux en régie. M. LORTON argue que si d'autres demandes similaires ou plus importantes arrivent, il faudra y

faire face et le service des eaux devra les supporter. Madame le Maire insiste sur le fait que la commune doit agir pour son développement et que de nouvelles constructions peuvent amener de nouveaux habitants. Madame le Maire met au vote la proposition. Le Conseil l'accepte à 9 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 1 CONTRE.

IV – LOGEMENTS COMMUNAUX : RÉSILIATION BAIL AU 01/12/2013 ET MISE EN LOCATION LOGEMENT DU BOURG.

Suite au dédit des locataires de l'appartement au-dessus du musée dont le bail est résilié pour le 01/12/2013. Le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à remettre en location ce logement au prix de 253.69 € et celui du bourg au-dessus du salon de coiffure qui est libre au prix de 364.79 € hors charges.

V – CONVENTION EAU POUR FOURNITURE EAU PAR LA COMMUNAUTÉ AUX FOYERS PALINGEOIS AU HAMEAU DU MINERAL.

Les termes de la dernière proposition de convention émanant de la CUCM ne correspondant pas à ceux discutés lors d'une précédente séance de travail avec M. DUCERF. Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de surseoir à la signature de cette nouvelle convention et propose de provoquer une réunion avec les élus de la CUCM. Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité.

VI – FÊTE FORAINE

M. SEGAUD fait une demande pour des emplacements de manèges le 1^{er} week-end d'octobre (fête foraine), le conseil accepte à l'unanimité aux mêmes conditions que 2012. Pas de droits de place et fourniture de l'électricité

VII – CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES

Le contrat d'assurances collectives couvrant les droits statutaires de la commune arrive à échéance au 31/12/2013. La société AXA propose la reconduction avec un taux de cotisation de 6.24 % renouvellement pour une durée de 3 ans. Tous les personnels affiliés à la CNRACL bénéficient des garanties de ce contrat. Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le nouveau contrat.

VIII – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2013 : INSCRIPTION SUBVENTION PIIC 2013 ET INSCRIPTION DÉPENSES TRAVAUX TÉLÉCOM.

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de modifier les crédits votés au BP 2013 de la commune afin de prendre en compte la subvention du conseil général de 16 000€ attribué pour le PIIC 2013 travaux bâtiment de la poste et des dépenses à régler pour travaux de génie civil et de câblage (France TELECOM) au champ de foire

Il convient de modifier comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 13 .	PROG P602 BAT CMX : C/1323	+ 16 000 €
Chapitre 021	virement de la section de fonctionnement	- 16 000 €

Chapitre 20	C/2031 frais d'études	- 7 000 €
Chapitre 204	C/2041582 sub equipt group	+ 7 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 023	virement à la section investissement	- 16 000 €
chapitre 011	C/ 61523 ent. Voirie	+ 16 000 €

Le Conseil accepte les modifications présentées à l'unanimité.

IX – TRANSPORTS SCOLAIRES OCCASIONNELS ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Madame le Maire propose de reconduire la prise en charge des transports scolaires occasionnels pour l'année 2013/2014 par la commune. Le Conseil accepte à l'unanimité.

X – RAPPORTS DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT ANNÉE 2012

Madame le Maire présente les rapports eau et assainissement de la commune pour l'année 2012. Le Conseil approuve à l'unanimité. Monsieur LORTON évoque un problème de qualité d'eau (couleur et goût) dans le quartier du Marot. Il propose la remise en fonctionnement du poste de rechloration, route de Charolles. Cela sera fait pour constater si cela améliorera la qualité de l'eau.

XI – GARDERIE PERISCOLAIRE ANNÉE 2013/2014

Certains paiements de garderie périscolaire n'ont pas pu être recouverts, en cause l'impossibilité de la trésorerie d'émettre des titres de – de 5 €. Pour remédier à cet état, Madame le Maire propose un avenant au règlement de la garderie qui permettrait de bloquer à 5 € minimum les sommes dues sur l'année scolaire même si dans les faits celles-ci sont inférieures. Les recouvrements seront donc de 5 € minimum. Le Conseil approuve à l'unanimité.

XII – FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2^{ème} SEMESTRE 2013 – ABONNÉS PRÉLEVÉS

Un nouveau protocole européen appelé PESV2 sera mis en place au 01/02/2014 en lieu et place de l'ancien INDIGO. Pour effectuer les prélèvements avec l'ancien protocole, ils devront être recouverts au 13/12/2013 c'est pourquoi ceux-ci devront être émis au 28/11/2013. Les abonnés concernés par ce changement ponctuel de date seront prévenus par courrier. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil accepte ce protocole.

XIII – RENOUELEMENT CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC VNF POUR PASSAGE TUYAU ASSAINISSEMENT LEVÉE DU CANAL.

Madame le Maire informe le Conseil que la convention avec VNF pour le passage des tuyaux d'assainissement sur la petite levée est arrivée à échéance. Le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention avec VNF pour une durée de 5 ans.

XIV – SUBVENTION OS MOUTON CHAROLAIS

Madame le Maire présente la demande de subvention demandée par OS Mouton Charolais. Le Conseil accorde, à l'unanimité, la subvention de 300 € et le paiement de 20 repas pour les invités.

XV – PROGRAMMATION 2014 DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A LA DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORD CHAROLAIS.

Le Conseil, à la demande de Madame le Maire, ne programme aucun logement locatif social pour 2014.

XVI – RENFORCEMENT RESEAU ÉLECTRIQUE HALTE NAUTIQUE

Madame le Maire propose au Conseil d'effectuer un raccordement électrique à la halte fluviale pour un éclairage et des prises pour les bateaux. Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition pour un coût total de 9 800 € HT et un coût résiduel pour la commune de 5 900 € HT.

XVII – ECHANGE DE TERRAIN LE THIELAY

La question est retirée de l'ordre du jour à la demande de Madame MOREAU.

XVIII – CRÉATION JOURNÉE DU MAIRE DÉCOUVERTE PATRIMOINE

Madame le Maire propose la création d'une journée du maire, celle-ci pourrait permettre d'inviter des personnalités internes ou extérieures commune pour leur faire découvrir le patrimoine communal. Le Conseil demande réflexion pour prendre une décision.

XIX – FORMATION EMPLOI AVENIR

Madame le Maire, en accord avec l'employé, demande de prendre en charge une formation (technique de grimper et de déplacement en sécurité) intervention au CFPPA forestier du Velet. Le Conseil à l'unanimité accepte la prise en charge d'un stage de 35€/h (1 semaine) pour un coût de 1 225 €.

XX – DÉCISIONS DU MAIRE

- Achat de 5 cendriers pour les entrées des salles pour un coût de 1 239.06 € HT.
- Achat placard 68.40 € HT pour mairie et micro-onde pour salle ESPACE 99.90 € (dont éco-participation respectivement de 1.30 € et 2.00 €)
- Location nacelle : 232 € HT
- Entretien Renault Master : 925.02 € TTC
- Reprise assainissement allée des Erables : 5 453.76 € TTC
- Automate assainissement : 217.78 € HT
- Formation CASES Richard PALLOT : 570 €

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 22H15.